DLP-5-11-77170912

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION *"des Pays de la Loire"*

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

Maine-&-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

SERVICE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Cité Administrative rue Dupetit-Thouars 49043 ANGERS CEDEX

Téléphone nº 66.21.32 Poste 571

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant P. JOURNET - Nº 534 A.D.

NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES AU 2-4-5-T

Des arrêtés interministériels du 21 Septembre 1977 (Journal Officiel du 12 Octobre 1977) fixent de nouvelles dispositions relatives à l'acide 2-4-5 trichlorophénoxyacétique, plus connu sous le nom de 2-4-5-T.

Cette matière active qui est employée comme débroussaillant, est désormais classée à la section I du tableau C des substances vénéneuses.

Le 2-4-5-T et ses sels doivent contenir moins de 1 dimillionième de dioxine.

L'épandage de ce débroussaillant par aéronef est interdit.

ARBRES FRUITIERS

CHANCRE COMMUN DU POMMIER

Les conditions climatiques actuelles (basses températures) sont très défavorables aux contaminations du chancre du pommier. Cependant, le retour à un temps plus clément peut déclencher des contaminations dans les vergers où la maladie a été virulente au printemps dernier. La période de gel va activer la chute des feuilles. En conséquence, dès leur chute et le retour d'un temps plus doux, il convient, dans les vergers sensibles de pommiers et éventuellement de poiriers d'exécuter un traitement.

LES TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

1°) Les mesures d'hygiène générale

Elles ont pour buts de diminuer le nombre de germes infectieux ; elles peuvent donc réduire l'intensité des attaques ultérieures. Les arboriculteurs ne doivent donc pas les négliger.

a) Sur les arbres fruitiers à pépins

- contre le chancre commun du pommier ; les jeunes rameaux atteints doivent être supprimés au cours de la taille ; les chancres des charpentières doivent être soignés par application d'un produit spécial à base d'oxyquinoléine, d'oxyde mercurique ou du mélange d'oxydes de fer, de cuivre et de mercure.

- contre l'oïdium ; les bois d'un an dont les bourgeons terminaux sont contaminés doivent être éliminés au cours de la taille. Ces bourgeons sont reconnaissables à leur aspect "ébouriffé".

On profitera de la taille pour éliminer les fruits momifiés et les bois morts.

b) Sur les arbres fruitiers à noyau

Il est indispensable de supprimer, au cours de la taille, les rameaux tués par le coryneum, et les fruits momifiés, porteurs de germes de Monilia. Ces affections rencontrent dans nos régions, des conditions d'humidité très favorables à leur développement et sont difficiles à combattre ; ces mesures sont nécessaires pour améliorer l'efficacité des traitements.

37

.../...

2°) Les traitements d'hiver

Ces traitements ne sont capables de détruire que certains parasites : oeufs d'insectes (pucerons), d'acariens (araignée rouge), cochenilles, mousses et lichens éventuellement. Ces traitements ne se justifient donc pas dans tous les vergers. Pour décider de leur opportunité, les arboriculteurs devront examiner leurs vergers et tenir compte des pullulations de parasites qu'ils ont observés au cours de la saison précédente.

Ces traitements peuvent s'exécuter avec les produits suivants :

- huiles blanches : elles sont efficaces contre les cochenilles. Elles s'emploient à raison de 2,5 l. d'huile blanche par hl. d'eau. Sur les arbres fruitiers à noyaux, cette dose doit être réduite de moitié.

- huiles d'anthracène : elles ont une action sur les oeufs d'insectes et d'acariens. Elles détruisent mousses, lichens, vieilles écorces. Elles s'utilisent à la dose de 5 l. d'huile par hl. d'eau. Sur les arbres fruitiers à noyaux, cette dose doit être réduite de moitié.

- les colorants nitrés : ils sont actifs sur les oeufs d'insectes et d'acariens. La dose d'emploi est de 600 gr. de matière active par hl. d'eau.

- le dinoterbe sel d'ammonium : il a le même spectre d'activité que les colorants nitrés. Il s'utilise également à la dose de 600 gr. de matière active par hl. d'eau.

- les huiles jaunes : elles sont efficaces contre les oeufs d'insectes, d'acariens, et sur les cochenilles.

Ce sont des mélanges de colorants nitrés, d'huiles d'anthracène et d'huiles blanches. Elles s'emploient à la dose de 2 à 3 l. d'une spécialité commerciale.

- les oléoparathions, les oléomalathions : ils ont également une action sur les oeufs d'insectes, d'acariens et sur les cochenilles. Mais contrairement aux autres produits qui doivent être pulvérisés pendant le repos complet de la végétation, ils s'utilisent au moment du débourrement et jusqu'au C 3 de Fleckinger, sur pommier et sur poirier.

Leurs doses d'emploi sont respectivement de 1,5 l. et 3 l. d'une spécialité commerciale par hl. d'eau.

Les traitements d'hiver, quelle que soit la spécialité utilisée, doivent, pour avoir le maximum d'efficacité, mouiller copieusement le bois des arbres. Il est donc nécessaire de régler correctement les appareils et d'utiliser une quantité de bouillie suffisante.

NOTA - Les traitements d'hiver ont une certaine action sur les psylles du poirier. Une note qui paraîtra début Janvier fera le point sur cette importante question.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des
" PAYS DE LA LOIRE "

G. RIBAULT.

TIRAGE DU 2 DECEMBRE 1977